



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 17/10/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL****DES****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****du 24 octobre 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAUPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DARGELOSSE), Mme DEGOS (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA, DUCASSE, Mme CELIMON.

**Etaient excusés :** Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), DARGELOSSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), DUBOIS-MAURY, CHAUPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme DEGOS), DAUGREILH.

**Etaient absents non excusé :** M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance F**

**Délibération n°10**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. DUBOS**

**Objet : Ville de TARTAS - Organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'espace jeunes pour les vacances scolaires d'automne 2018**

Afin de répondre aux besoins des familles, ainsi qu'aux besoins de détente et de loisirs des jeunes, la ville de TARTAS propose un accueil pour les 3/17 ans durant les vacances d'automne 2018 :

Ouverture de l'accueil de loisirs du lundi 22 octobre au vendredi 2 novembre 2018 de 7h30 à 18h30.

Ouverture de l'espace jeunes du lundi 22 octobre au vendredi 2 novembre 2018 de 14h à 18h30 (hors sorties).

Le thème du séjour de l'ALSH : Bouge ton corps

Temps forts du séjour :

- Spectacle d'itinéraires « Panique chez les Mynus »
- Atelier avec les artistes de Chantons sous les pins
- Spectacle Chantons sous les pins « la trop grande aventure »
- Une sortie pour chaque groupe d'âge

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



### Les sorties :

Les Matuches (3-5 ans) : le vendredi 2 novembre

- ✓ à Tarnos Planète Kids
- ✓ Pique-nique fourni par Elior

Les Petits (6-7 ans) et Moyens (8-9 ans) et les grands (10-11 ans) : le vendredi 2 novembre

- ✓ Au Château des énigmes à Laas
- ✓ Pique-nique fourni par Elior

### **Le programme de l'espace Jeunes :**

Lundi 22 octobre :	mensonges et trahisons
Mardi 23 octobre :	Troc à Dax
Mercredi 24 octobre :	voleur de pierres
Jeudi 25 octobre :	just dance et soirée auberge espagnole
Vendredi 26 octobre :	paintball et plancha à Préchacq
Lundi 29 octobre :	jeu de rôle
Mardi 30 octobre :	journée Capbreton (sauvetage cotier et surf)
Mercredi 31 octobre :	journée escape game à Dax
Vendredi 2 novembre :	Cinéma à Mont de Marsan

Il est précisé qu'une déclaration est déposée auprès des services ou organismes suivants en application de la réglementation en vigueur et pour solliciter les meilleures aides possibles pour les enfants : CAF, DDCSPP, MSA, Caisses diverses, Conseil Départemental.

Enfin une déclaration est transmise auprès de l'assurance de la commune, étant précisé que les animateurs municipaux et/ou CEE assurent l'encadrement et l'accompagnement des jeunes avec un ordre de mission. Les tarifs définis dans la délibération n°14 du 17 février 2016 restent inchangés et seront appliqués à ces activités.

Il est proposé de donner un avis favorable à cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement de ces activités.

### **Après en avoir délibéré**

### **Oui l'exposé du rapporteur**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable à cette proposition.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement de ces activités.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
  
  
**Jean-François BROQUÈRES**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.